

Fonds en actions de la HSBC - série investisseurs

Catégorie de fonds
Actions canadiennes

Données essentielles

Date de création	janvier 1989
Inv. min. initial (\$)	500
Inv. suppl. min. (\$)	50
Actif total (millions \$) au 29-02-2024	586,1
Distribution du revenu	Trimestrielle
RFG % au 30-06-2023	1,96
VLPP \$ au 29-02-2024	65,72
Indice	S&P/TSX Capped Composite Total Return Index

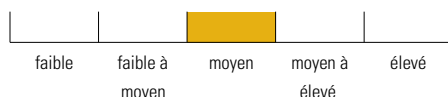
Séries disponibles

Séries	Structure de frais	Devise	Code du fonds
Inv	Sans frais	CAD	HKB497
Société de gestion			
Gestion globale d'actifs HSBC (Cda) Ltée			
Téléphone 1 888 390 3333			
Site Internet https://www.assetmanagement.hsbc.ca			

Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance du capital à long terme, et il compte l'atteindre en investissant dans un large éventail de titres de capitaux propres canadiens et dans certains titres de capitaux propres étrangers de sociétés qui exercent leurs activités dans un large éventail de secteurs d'activité. Le volet canadien de l'actif sera surtout investi dans des sociétés faisant partie de l'indice composé S&P/TSX.

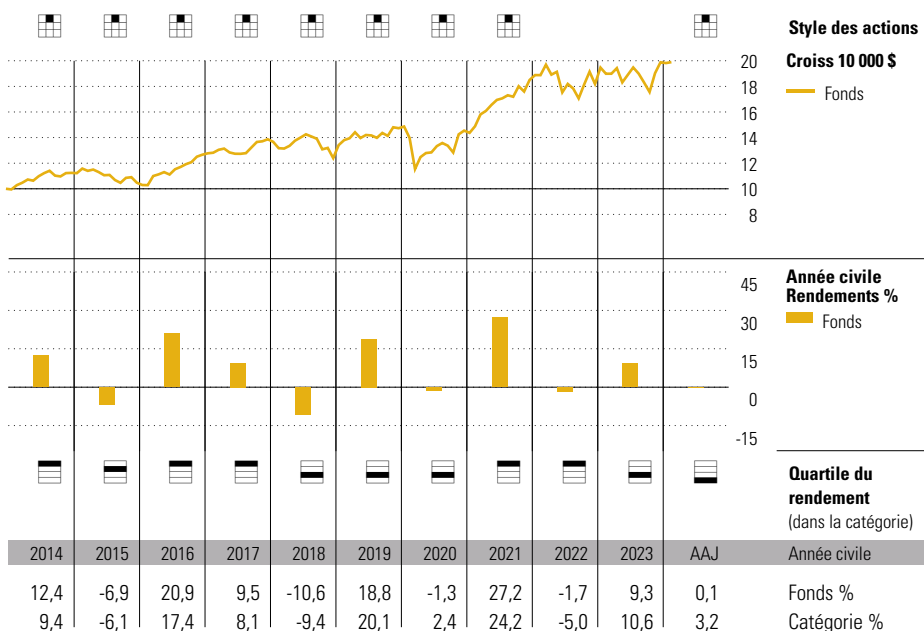
Risque lié au prospectus



Notes

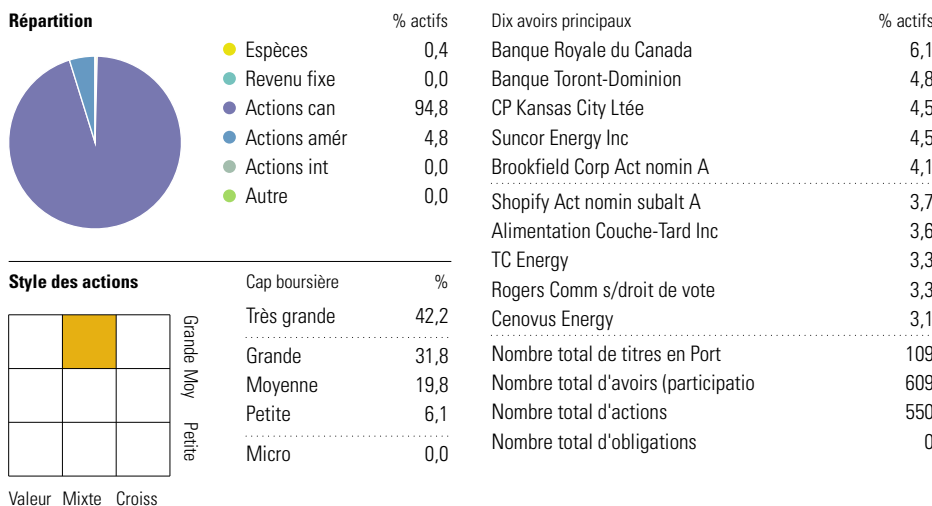
Les frais de gestion et les frais d'exploitation sont payés par les Fonds communs de placement de la HSBC. Les commissions de suivi sont payées par Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée.

Quel a été le rendement de ce portefeuille? Données au 29 février 2024



Rendements annualisés %	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis lanc.
Fonds	4,8	2,7	10,2	7,6	6,8	7,0
Catégorie	8,9	4,2	9,2	8,4	6,7	—

Qu'y a-t-il dans ce portefeuille? Données au 31 janvier 2024



Fonds en actions de la HSBC - série investisseurs

Aperçu de la gestion de placements

Divulgarion

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée («GGAC») agit à titre de gestionnaire et de conseiller principal pour les Fonds communs de placement de la HSBC. Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. agit à titre de distributeur principal pour les Fonds communs de placement de la HSBC. Les Fonds communs de placement de la HSBC sont aussi offerts par l'entremise d'autres courtiers autorisés. Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des commissions de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus, l'Aperçu du fonds et les autres documents d'information avant d'investir. À moins d'indication contraire, les taux de rendement indiqués sont des taux de rendement totaux composés annuels historiques qui tiennent compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions et qui ne tiennent pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par un porteur, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les taux de rendement composés indiqués servent uniquement à illustrer les effets du taux de croissance composé et ne visent pas à refléter les valeurs futures des Fonds communs de placement de la HSBC ou les rendements d'un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ou couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque HSBC Canada ou un autre organisme d'assurance-dépôts ou établissement financier. Leur valeur change fréquemment et les rendements passés ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs.

Le ratio des frais de gestion (le «RFG») correspond au total des frais de gestion et d'exploitation de chaque fonds (à l'exception des commissions de courtage sur les opérations sur titres et des retenues d'impôts étrangers), exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne du fonds pour une année donnée. Veuillez lire le prospectus, l'Aperçu du fonds et les autres documents d'information pour obtenir de plus amples détails.

Nous, les sociétés qui nous sont affiliées, nos dirigeants, nos administrateurs et nos employés pouvons détenir un intérêt dans l'un ou l'autre des titres mentionnés dans le présent document (ou dans tout placement lié) et pouvons, de temps à autre, effectuer des opérations visant à accroître ou à diminuer cet intérêt. De plus, nous et les sociétés qui nous sont affiliées pouvons agir à titre de teneur de marché ou avoir pris un engagement en ce qui a trait au placement de titres (ou de tout placement lié) de l'une ou l'autre des sociétés dont il est question dans le présent document. Nous pouvons vendre ces titres à des clients ou les acheter de clients à titre de mandant et pouvons également fournir ou chercher à fournir des services de banque d'affaires ou de placement à ces sociétés, ou pour le compte de ces sociétés.

Tous les renseignements relatifs aux rangs quartiles sont fournis par la société Morningstar. Ces renseignements sont fournis à titre d'information seulement. Les rendements passés ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. Ces renseignements ne constituent aucunement une offre de vente ni une sollicitation en vue d'obtenir une offre d'achat ou de souscription pour quelque placement que ce soit. Même si ces renseignements proviennent de sources que GGAC juge fiables, aucun n'a fait l'objet d'une vérification indépendante par GGAC. Par conséquent, GGAC, ses filiales et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent garantir, ni s'engager à déclarer, que ces renseignements sont exacts et complets et elles déclinent toute responsabilité à cet égard ou relativement à toute mesure qui serait prise après avoir pris connaissance de ces renseignements. Les renseignements proviennent en totalité de Morningstar et peuvent être modifiés sans préavis. Il est fortement recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller en placement avant de faire un placement.

Les rangs quartiles sont établis par Morningstar Research Inc., une société de recherche indépendante, selon les catégories définies par le Comité canadien de normalisation des fonds d'investissement (CCNFI). Les rangs quartiles permettent de comparer le rendement d'un fonds à celui de tous les autres fonds de la même catégorie. Pour établir les quartiles, les données sont réparties entre quatre segments égaux auxquels on attribue un rang (1, 2, 3 et 4). Les rangs quartiles de Morningstar indiquent la performance d'un fonds par rapport à tous les autres fonds de sa catégorie. Chaque fonds d'une catégorie est classé en fonction de son rendement, et ce classement est divisé en quartiles. Dans une catégorie, la première tranche de 25 % (ou le premier quart) des fonds constitue le premier quartile, la tranche suivante de 25 % constitue le deuxième quartile, la tranche suivante, le troisième quartile et la dernière tranche de 25 %, qui est composée des fonds ayant les rendements les plus faibles, constitue le quatrième quartile.

Les rangs quartiles peuvent changer chaque mois. Ils sont calculés pour les fonds ayant un historique de rendement d'au moins trois ans, en fonction de la moyenne pondérée des rendements annuels moyens sur trois, cinq et dix ans (si disponibles) par rapport au rendement des bons du Trésor à 91 jours, en tenant compte des frais de façon appropriée, et aux rendements de la catégorie du fonds. Les fonds figurant dans première tranche de 10 % obtiennent cinq étoiles (élevé); les fonds de la tranche suivante de 22,5 %, 4 étoiles (supérieur à la moyenne); ceux de la tranche médiane de 35 %, trois étoiles (neutre ou moyen); ceux de la tranche suivante de 22,5 %, deux étoiles (inférieur à la moyenne); et les fonds de la dernière tranche de 10 %, une étoile (faible). Les cotes ne sont qu'un des facteurs à prendre en compte avant d'investir. Pour en savoir davantage, veuillez visiter le site www.morningstar.ca.

Fonds en actions de la HSBC - série investisseurs

Divulcation

FIHC est une filiale en propriété directe de GGAC et une filiale en propriété indirecte de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. GGAC est une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.